

février 2020

Ensemble

mea culpa



Labellisation « Mutuelles » la DGARH revoit le dossier

Concernant l'attestation de labellisation mutuelle à fournir avant le 28 février, la DGARH, saisie par nos soins, nous a assuré que cette information anxiogène allait être rattrapée. En réaction à notre demande de délai supplémentaire et de facilitation de réponse, elle nous a aussi indiqué que des modalités plus réalistes seraient rapidement mises en œuvre et communiquées aux agents.



ensemblecgccftc@gmail.com